

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 34 Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Association Française pour le Cirque de Demain (17e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention, pour l'attribution d'une subvention (19.500 euros) avec l'Association Française pour le Cirque de Demain ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 19.500 euros est attribuée à l'Association Française pour le Cirque de Demain, 39 avenue des Ternes 75017 Paris, pour l'organisation du 37e Festival Mondial du Cirque de Demain (12e). SIMPA 18448 ; 2015_07946.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 19.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO